

II-L'avenir de la Wallonie

2.1 La Wallonie aujourd'hui, un vrai pays, mais dépendant et vulnérable. 2.2 La séparation de la Wallonie d'avec la Flandre. 2.3 L'Union de la Wallonie avec la France. 2.4 Un renouveau wallon par l'Union.

2.1 La Wallonie aujourd'hui, un vrai pays mais dépendant et vulnérable

En dépit de sa réelle et forte identité, la Wallonie ne peut prétendre devenir une nation, dont elle n'a pas les caractéristiques nécessaires, encore moins accéder à une forme d'indépendance, du fait de son retard économique et social (A). La Région est désormais confrontée à des perspectives très défavorables, le retrait progressif de la solidarité financière belge, essentiellement financée par la Flandre, devant précéder et accompagner la dissolution inéluctable de l'Etat belge (B).

A. Un véritable pays wallon, en déclin persistant après un passé exceptionnel

La Wallonie est dotée d'une identité réelle. Insuffisante cependant pour faire une nation. Et son autonomie politique, bien que réelle, est fragile. Car après un passé industriel et culturel de premier plan, la Wallonie a connu un déclin économique et social prononcé, dont elle ne parvient pas à se libérer. A cet égard, plus d'un quart de siècle d'autonomie politique n'aura pas permis de redresser la situation.

La Wallonie, un morceau de romanité séparé malencontreusement de la France

Ce qui faut d'abord appeler l'espace wallon et non encore la Wallonie est primitivement de population gauloise. De la Seine au Rhin, les tribus gauloises sont nommées comme Belges. Devenus de langue et de culture latines au sein de la Gaule romanisée, cet espace et sa population resteront unis à elle pendant les périodes franques, mérovingienne puis carolingienne, soit pendant près de mille ans. L'espace wallon sera d'ailleurs le berceau des deux dynasties franques «qui ont fait la France», la première (Mérovingiens) primitivement implantée à Tournai, sur l'Escaut, la seconde (Carolingiens) sur la moyenne Meuse, aux alentours de Liège. C'est donc entre Seine, Escaut, Meuse et Rhin que les Francs de Gaule se christianisèrent et se latinisèrent, de Clovis à Charlemagne. L'espace wallon, comme l'espace nord-picard, après avoir été partiellement germanisé, redevint alors essentiellement roman, marquant ainsi sa différence avec les espaces voisins flamand/brabançon, limbourgeois et luxembourgeois, où la germanisation s'imposa. La frontière linguistique entre les deux espaces latin et german, au Nord et à l'Est de l'espace wallon, sera alors établie (VIIIème siècle). Elle ne bougera plus guère (les enclaves urbaines restées latines, au nord, comme Tongres, Maastricht ou Trêves, ou germaniques à l'ouest, comme Saint-Omer, seront résorbées au cours des siècles suivants).

Mais, au IXème siècle, l'espace wallon, définitivement romanisé, sera séparé de la Gaule franque lors de la scission de l'empire carolingien, lequel se subdivisera entre Francie occidentale, héritière de la Gaule et qui deviendra la France, Francie médiane, appelée aussi Lotharingie, vouée à disparaître, et Francie orientale, soit la Germanie et la future Allemagne. D'abord partie du royaume lotharingien, l'espace wallon sera rattaché à l'Empire germanique naissant quand celui-ci absorbera ce royaume franc éphémère. Il restera, dès lors, malheureusement séparé politiquement de la France carolingienne, puis de la France capétienne qui se construit, hors les pays de Tournai (picarde) et Bouillon (champenoise), et contrairement à l'entité féodale flamande primitive, elle-même partiellement picarde, placée, comme la côte picarde, l'Artois et Tournai, sous souveraineté française. Mais, du fait de son intégration définitive au monde roman, et du démembrement de l'Empire germanique, l'espace wallon, tout comme l'espace flamand, sera placé sous l'influence culturelle croissante et ininterrompue de la France. Tout comme l'espace picard qui lui ressemble tant.

Pendant les temps féodaux, l'espace wallon, dépourvu d'unité et d'identité, est partagé en principautés féodales multiples : Comté du Hainaut, d'appartenance picarde, Comté de Namur, fractions romanisées du Duché du Brabant et Limbourg, principalement néerlandophones, Duché du Luxembourg, principalement germanique, Seigneuries religieuses

de Stavelot et de Malmédy, à cheval sur les aires linguistiques romane et germanophone, toutes entités situées de part et d'autre du vaste territoire mosan de la Principauté ecclésiastique de Liège (qui incluait une partie du Limbourg néerlandophone). C'est cet élément liégeois, axé sur la moyenne Meuse et prolongé jusqu'à la frontière française, et représentant près de la moitié du pays wallon, qui en constitue l'axe géographique, historique, économique et culturel. Centre particulièrement brillant aux XIème et XIIème siècles, mais qui ne jouera aucun rôle unificateur de la Wallonie au plan politique.

Ensuite, l'espace wallon fut incorporé, hors le pays liégeois, et avec les entités germanophones du Nord (Flandre, Brabant, Limbourg, Zélande, Hollande, Gueldre, etc.), dans les Etats «bourguignons», construction politique puissante entre France et Germanie, et pour cela héritière de la défunte Lotharingie. Un vaste rassemblement d'entités féodales, de la Bourgogne à la Frise, dont les princes unificateurs étaient en liens dynastiques étroits avec les Capétiens du Royaume de France (XIVème siècle), tout en leur étant généralement hostiles. Au sein de la partie Nord qui sera unifiée et qualifiée de Pays-Bas, ceux-ci devenus «habsbourgeois» puis «espagnols» après avoir été «bourguignons», l'espace wallon en constitue la terre romane, comme aussi l'Artois et la Flandre méridionale, et avec Tournai (détachée comme la Flandre au XVIème siècle du royaume de France), et sans l'entité liégeoise qui restera distincte. Il suivra le sort de la partie méridionale de ces Pays-Bas, partie qui restera sous suzeraineté espagnole, et demeurera catholique, finalement, au terme du schisme protestant, avant de redevenir «habsbourgeoise», donc autrichienne, et de le demeurer jusqu'à la Révolution française (voir le chapitre 1.1, sous chapitre A). Les entités territoriales féodales précitées demeureront en place, donc, jusqu'à la même échéance. Liège, pour sa part, réussissant à préserver une autonomie relative entre suzeraineté nominale germanique, proximité impériale habsbourgeoise, et influence politique française sporadique.

La poussée territoriale française multiséculaire a porté la France à retrouver l'essentiel du territoire de la Gaule antique. Ce mouvement s'accomplira sur près de mille ans. Au Sud jusqu'aux Pyrénées. Au Sud-Est, du Rhône aux Alpes. A l'Est, du Jura au Rhin. Et au Nord, il se manifestera aussi, mais moins fortement, avec l'intégration à la France de la Picardie maritime et méridionale, puis avec le rattachement, sous Louis XIV, définitivement, de l'Artois, plusieurs fois gagné puis perdu auparavant, de la Flandre d'expression française (Lille, avec une portion de la Flandre flamingante), et du Hainaut occidental (Valenciennes), toutes terres également picardes. Et enfin de la partie méridionale du Duché luxembourgeois (qui deviendra lorraine). Mais, malgré cette expansion française, l'essentiel du pays wallon, où la langue comme la culture françaises continueront à progresser, au point qu'il sera appelé aussi pays gallo-belgique, restera séparé de la France jusqu'à la période de la Révolution française. Et ce y compris Tournai (picarde), qui échappera finalement à la souveraineté française (Bouillon, champenoise, passant au contraire sous contrôle français). Donc, à la fin du XVIIIème siècle, il n'y a toujours pas d'unité wallonne (le mot «Wallonie» n'existe pas encore), même si les populations commencent à prendre conscience de leur identité commune (ils se nomment et on les nomme des « Wallons »).

La période de la République révolutionnaire et du premier Empire, pendant laquelle le pays wallon fut pendant plus de vingt ans totalement intégré à la France, sera brève (1792 à 1815), mais particulièrement intense, marquée par la pénétration des principes révolutionnaires et du nouvel ordre juridique français. Il en héritera une profonde réorganisation administrative (les «départements» succédant aux entités féodales supprimées), la réalisation de son unité juridique (le code civil remplaçant les lois locales), ainsi que son unification territoriale avec Liège, et ce définitivement. Mais la Wallonie n'existe pas encore (les contours des départements ignorent toujours en partie les réalités linguistiques). Par contre (et contrairement aux départements à dominante «néerlandophone»), elle se sent et se sait française, sans difficulté aucune.

Après le reflux de l'Etat français, s'instaure un intermède encore plus bref de souveraineté des Pays-Bas hollandais (1815-1830), imposée par les puissances victorieuses de la France, et qui s'achèvera par le départ des Hollandais (protestants) à la suite d'une révolte générale à l'éviction desquels les Wallons prirent leur part aux côtés des Bruxellois, et, dans une moindre mesure des Flamands. Dès lors, le pays wallon deviendra la partie romane du nouvel Etat belge, les puissances européennes de l'époque (Grande-Bretagne, Prusse, Autriche, Russie)

faisant obstacle à son retour à la France (malgré le concours des armées françaises à sa libération et les tentatives ultimes de Talleyrand). Dans cet Etat belge très unitaire dans son organisation, la Wallonie n'a aucune existence institutionnelle (comme la Flandre), les «provinces», dénomination qui est substituée à celle de département en 1815, restant la base de l'administration des territoires et des populations.

Dès lors, l'influence politique de la France en Belgique «francophone» régressera, puis cessera après sa défaite de 1870 face à la Prusse, alors que son influence culturelle persistera en pays wallon (comme dans toute la Belgique). Et ce d'autant plus aisément que les «parlers wallons» (principalement le wallon et le picard, et aussi le champenois et le lorrain) laisseront peu à peu la place au français standard, et que la langue et la culture françaises s'imposeront aussi dans la capitale dynamique du jeune Etat belge, Bruxelles. Dans le même temps, le sillon industriel wallon Liège/Charleroi connaîtra une période d'expansion économique exceptionnelle, et l'Etat belge pourra ainsi y faire aisément prévaloir sa légitimité. Il saura construire un sentiment patriotique «belge», fondé en partie sur une attitude méfiante à l'égard de la France. Le développement du mouvement national flamand n'entamera pas cette double réalité chez les «francophones» de Wallonie et de Bruxelles. Dans ces conditions, les Wallons (comme les Bruxellois) prendront leurs distances avec la France, en dépit d'un courant francophile persistant.

La période contemporaine, marquée par les deux grandes guerres, puis le retour de la prospérité, marque la fin de l'unité nationale belge, du fait de la montée en puissance du mouvement national flamand et de sa radicalisation continue. Toutefois, la fidélité à la Belgique continue à l'emporter nettement dans le cœur des Wallons (comme des Bruxellois), malgré des doutes croissants sur la viabilité de l'Etat belge. Fondamentalement, le mouvement d'affirmation wallon, d'inspiration largement défensif, face à la Flandre et à Bruxelles aussi, et qui aura abouti à faire naître le mot et l'idée de Wallonie, sera un mouvement essentiellement régionaliste, les tenants d'un retour à la France restant très minoritaires. Et il en est encore ainsi aujourd'hui.

2Une identité wallonne véritable

La géographie et l'histoire nous donnent les traits du pays et de l'espace wallons. Et leurs handicaps. La nature a donné à l'espace wallon un territoire assez bien identifié, pour l'essentiel. Il est assis de part et d'autre de la moyenne Meuse, butant à l'Est et au Sud sur le massif ardennais, au Nord sur les basses terres maritimes sans relief, dévolues au peuplement germanique. A l'Ouest, cependant, prolongé par le sol picard, le sien ne s'en distingue pas. Implanté dans une des parties les plus actives de l'Europe, aux terroirs diversifiés, structuré grâce au sillon mosan, bien relié aux territoires qui l'environnent, carrefour de grands axes commerciaux, aux sols et au sous-sol riches, l'espace wallon dispose là d'atouts pérennes.

L'histoire a confirmé les limites géographiques de l'Est et du Nord du pays wallon par leur superposition avec la «frontière» linguistique des pays de parler germanophone, allemand à l'est, néerlandais au nord, limites globalement solides, et donc stables et durables. Mais en lui léguant à l'ouest, côté français, une limite incertaine, changeante, qui doit tout aux accidents dynastiques et aux conflits entre Etats, mais rien à la langue ou à tout autre identifiant culturel (appartenance religieuse, continuité politique). A l'ouest, le pays wallon est là dans la continuité du pays picard, sans autre limite qu'une frontière politique arbitraire, qui n'a donc ni fondement géographiquement ni base culturelle. Pourtant, bien qu'indécise et mouvante, cette «frontière» picarde aura été durable. Et de fait, l'espace wallon, qui fait jonction entre la France du Nord et l'Allemagne du Nord, et qui devrait justement relier, par sa situation, l'espace «francophone» et l'espace «germanophone», par le fait de cette anomalie historique durable qui a dissocié le pays wallon de la France, sépare pourtant celle-ci de l'Allemagne du Nord depuis des siècles.

L'identité wallonne s'est construite dans cette espace sur près de dix siècles, avec une certaine continuité. Spatialement, comme «triangle» latin partiellement encastré dans le monde germanique. Politiquement, comme la partie méridionale et romane d'une entité, les Pays-Bas méridionaux, qui a joué le rôle de rassembleur. Humainement, comme population attachée à ses institutions et libertés locales, mieux respectées par un suzerain lointain et conciliant (successivement «germanique», «bourguignon», «espagnol», «autrichien») qu'elles ne

l'auraient été par une royauté française proche, et supposée autoritaire et centralisatrice. Culturellement, comme population francisée, et de ce fait distincte de son voisinage germanophone, néerlandais et allemand. Historiquement, comme un pays doté d'une mémoire propre, partiellement distincte de la mémoire historique française après un millénaire de séparation.

Comme il en va souvent dans la désignation d'un peuple et d'un pays, le mot «wallon» est d'origine étrangère, germanophone : ancien, il désigne l'étranger non germanique (comme l'est le suisse romand, le «Welch», pour le suisse alémanique). Le mot «Wallonie», plus tardif, émerge (fin du XIX^{ème} siècle) après que l'unification autour du pays liégeois soit acquise et quand la différence avec le nord flamand s'impose. La Wallonie, comme partie sud et «francophone» de la Belgique, reçoit une définition territoriale précise avec l'établissement, par étape, de la «frontière» linguistique avec le nord belge néerlandophone et d'appartenance nationale flamande. Dans la même période, qui couvre les deux derniers siècles, diverses évolutions contradictoires successives, la révolution industrielle d'abord, particulièrement vigoureuse en Wallonie, avec sa dimension sociale, ouvrière et prolétarienne, l'émancipation culturelle puis économique de la Flandre, processus continu et irrépressible, la perte du commandement de l'économie wallonne au profit de Bruxelles, les deux occupations allemandes, qui saperont les fondements du sentiment national belge, puis le déclin de l'industrie wallonne, amorcé précocement et qui s'accroîtra, sont autant de facteurs qui contribueront à faire émerger et s'affirmer un mouvement wallon d'affirmation identitaire, qui, combiné avec le mouvement flamand, provoqueront la réforme de l'Etat belge, réforme de type fédéral pour la reconnaissance des faits wallon et flamand.

Le fait politique et institutionnel wallon est donc, en parallèle au fait politique et institutionnel flamand, la création récente, en 1993, d'une Région wallonne. Ainsi, cette Région wallonne, avec ses contours, n'a pas encore un tiers de siècle d'âge. Mais par ses caractéristiques, son importance, la Wallonie contemporaine, avec une superficie de 16 844 Km² (55 % de la Belgique) et ses près de trois millions et demi d'habitants, constitue une véritable entité. Elle est aujourd'hui, juridiquement, territorialement et administrativement parfaitement définie, à la suite des réorganisations successives de l'Etat Belge. Sa limite flamande, ancienne et souple, a été modifiée et figée, en 1963, pour correspondre aussi exactement que possible avec la réalité linguistique du moment. Les limites des provinces ont été modifiées en conséquence, opération achevée en 1995 avec la scission de la province du Brabant bruxellois, sa partie «francophone» étant rattachée à la Région wallonne naissante. Et si sa limite française n'a pas bougé depuis 1815 (la France ayant du abandonner quelques territoires qui étaient les siens en 1789, Bouillon, Philippeville, Mariembourg), sa limite allemande, instable, place en Wallonie les «cantons» d'Eupen et Saint-Vith, germanophones (avec une présence «francophone»), historiquement wallons, puis devenus prussiens (1815), avant de redevenir wallo-belges (1919). Sa limite luxembourgeoise, imposée en 1839 au nouvel Etat belge, a séparé le Luxembourg wallon du Luxembourg germanique. Les cinq provinces constitutives de l'entité juridique wallonne contemporaine, issues des ex-départements français de Belgique, reposent cependant sur les réalités politiques et urbaines antérieures : province de Liège (cœur de l'ex-principauté), province de Namur, province du Hainaut (Hainaut oriental, autour de Mons, avec Charleroi et Tournai), province du Luxembourg wallon, et province du Brabant wallon, issue de la partition tardive, en 1815, du Brabant «bruxellois». C'est à la province de Liège qu'appartiennent les cantons germanophones D'Eupen et St-Vith.

Par sa dimension, la Wallonie ainsi définie, mais seulement en 1995 finalement, est comparable aux plus importantes des régions françaises, et tout particulièrement à la Région Nord-Pas-de-Calais, quatre millions d'habitants sur 12 400 Km², qui la jouxte et qu'elle prolonge vers l'Est. Elle l'est aussi avec plusieurs Etats membres de l'Union européenne, de taille comparable voire bien inférieure (Malte, Luxembourg, Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Irlande). De ce point de vue, et si on prend en compte la diversité et les infrastructures du territoire, la qualité du réseau urbain, la permanence des savoir-faire, et la capacité d'auto-administration acquise par près de 30 ans de régionalisation, en cas de scission de l'Etat belge, une prétention de la Wallonie à une forme d'indépendance peut paraître légitime. Il n'en est pourtant rien.

3 Une identité pourtant insuffisante pour former une nation

Car, et malgré tous ses atouts, cette identité wallonne ne peut faire de la Wallonie une nation. Elle manque de consistance. De consistance historique d'abord. Car le passé wallon, on vient de le voir, ne lui laisse aucun héritage unitaire, aucune période historique d'autonomie auxquels les Wallons pourraient se référer. Seul le pays liégeois peut prétendre à un tel passé, mais il n'est qu'une partie du pays wallon, et ce passé est désormais lointain. Cette identité est ensuite en butte au sentiment d'appartenance à la Belgique encore persistant, bien plus nettement en Wallonie qu'en Flandre. Cette culture «belge», dans sa dimension contemporaine, est entretenue et reproduite notamment par les systèmes d'enseignement et d'information wallo-bruxellois et les élites «francophones» (reproduction par contre totalement abandonnée par le système d'enseignement flamand et les élites flamandes).

Et surtout, l'identité wallonne connaît surtout deux faiblesses structurelles, très substantielles, l'une d'ordre externe, qui tient à la France, l'autre d'ordre interne qui tient à l'espace wallon lui-même. D'abord et avant tout, malgré un millénaire de séparation politique, déjà interrompu il y a près de deux siècles, l'identité wallonne ne peut se définir sans recours à celle de la France, et tout particulièrement à celle de la France du nord. On l'a vu, la Wallonie a, comme la France, des racines gauloise, romaine et franque, racines auxquelles il faut ajouter le même héritage chrétien/catholique, une culture française identique, un esprit politique commun d'essence française (Lumières, Révolution, Libéralisme, Socialisme, Laïcité). Cette proximité, toute la création artistique et littéraire en terre wallonne l'exprime, depuis des siècles et jusqu'aujourd'hui. Le français y a pris entièrement la place des parlers romans, le picard et le wallon (et aussi du champenois et du lorrain). Aujourd'hui, et plus que jamais, les Wallons ne sont pas seulement des «francophones», un ensemble d'individus ou un peuple parlant, de surcroît, la langue française. Ils «pensent» en langue française. Et ils pensent en français, comme des Français, malgré la dimension «belgicaine» qui les caractérise. Comme en atteste la culture wallonne (et bruxelloise) contemporaine, dont la vitalité comme l'originalité ne peuvent se développer qu'en se déployant au-delà du pays wallon, par Bruxelles et/ou par la France.

De la France du Nord, la Wallonie en est un prolongement, un prolongement quasi-naturel, géographique d'abord, et surtout humain et culturel. L'espace wallon et la population wallonne sont en continuité totale avec l'espace picard et la population picarde. Cette continuité est tout particulièrement forte avec la Région Nord-Pas-de-Calais, qui rassemble la partie occidentale des ex-Pays-Bas, avec l'Artois, la Flandre lilloise dite «française», le Hainaut occidental, la côte picarde, et un petit pays flamingant. Région fort mal dénommée puisque c'est une terre presque entièrement picarde, une basse-Picardie, partie géographique et historique de l'ensemble des Pays-Bas, et aussi une Picardie du Nord, prolongée au Sud par la Picardie méridionale, autre Région française. Bien que séparée politiquement de cette Nord-Picardie depuis près de quatre siècles, mais en ayant été unie à elle bien plus longtemps encore, la Wallonie en reste très proche, avec le même cadre géographique, un peuplement de semblable origine, un fonds culturel commun picardo-wallon, des souvenirs historiques partagés (anciens ou récents, celui des républiques urbaines ou celui des malheurs des guerres), et un passé économique, agricole et industriel, comparable, qu'il soit ancien (industrie textile) ou récent (industrie lourde).

Au demeurant, il y a plus important : tout simplement, il manque à la Wallonie une langue propre, une langue «nationale». Les milieux nationalistes flamands le savent fort bien, la nation, c'est la langue. En Europe tout du moins. Et la Wallonie n'a pas d'autre langue commune que la langue française, langue de l'Etat-nation français, omniprésent à son côté. Pratiquement tous les Etats-nations d'Europe recourent à la langue pour se définir comme nation et s'affirmer comme Etat. C'est bien de l'absence de langue commune acceptée dont meurt la Belgique. C'est, par exemple, sur les frontières des langues que se sont édifiées les nouveaux Etats issus des Etats multinationaux (donc multi-langues) récemment disparus qu'étaient l'URSS, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie. Et quand l'identité linguistique est trop faible, la différenciation religieuse prend le relais (marqueur religieux entendu ici au sens culturel), comme en Irlande ou en Bosnie. Et si la Flandre dispose d'un héritage religieux (et culturel donc) distinct de celui de la Hollande, rien de tel pour la Wallonie face à la France.

Ainsi, les marqueurs identitaires nécessaires pour qu'on puisse déceler les fondements d'un caractère pleinement «national» wallon, qui permettraient d'assurer la continuité d'un fait national wallon en vis-à-vis du fait national français font défaut. Et, en cas de dislocation de l'Etat belge, l'absence de tels marqueurs constants - territoire, origine, mémoire, langue, religion, institutions, mœurs, arts - pour dissocier la Wallonie de la France et des régions françaises limitrophes interdirait quasiment à la Wallonie de s'ériger en Etat, faute d'être une nation dotée d'une langue et/ou d'une culture religieuse distinctes, d'une histoire propre et unitaire de longue durée, de mœurs spécifiques, et de créations artistiques et littéraires indissociables de l'ensemble français. Ces marqueurs «français» et non «wallons» fonctionnent par contre parfaitement pour distinguer l'identité des Wallons de celle des Flamands, alors qu'ils sont naturellement inopérants et pour toujours face aux Français. On notera rapidement qu'une appréciation différente peut être portée sur la Suisse romande, qui dispose, elle, de tels marqueurs, hors celui de la langue, pour se distinguer profondément de la France voisine (la religion protestante pour la plupart des Etats cantonaux «francophones», qui ont une très longue histoire politique propre, sans interruption ; cependant l'absence de celui de la langue reste un problème permanent pour l'identité des Suisses «occidentaux» ; et il n'y a pas de sentiment «national» commun à ces Suisses «romands»...). Et qu'il en est de même pour la Suisse alémanique et pour l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne. La première, qui conserve soigneusement la maîtrise de la langue alémanique (comme le Luxembourg ducal celle de la langue francique...) a derrière elle sept siècles d'indépendance étatique, obtenue et maintenue par la guerre quand il l'a fallu. La seconde a été le centre d'un Empire prestigieux pendant une durée aussi longue, et a assuré pendant des siècles son autorité sur tout l'espace allemand avant que la Prusse ne l'écarte.

Dans ces conditions, le sentiment identitaire wallon, s'il peut fonctionner pleinement face au sentiment national flamand, ne peut s'exprimer que sur un mode réduit, «régional», vis-à-vis de l'univers national français. Largement hypertrophié par deux siècles d'éducation «belge», il s'agit d'ailleurs, et encore aujourd'hui, plutôt d'un sentiment d'appartenance à la Belgique (la «belgitude»), que d'un sentiment proprement et essentiellement wallon. Sentiment «insufflé» aux Wallons par «l'établissement belge» et qui est parvenu à occulter la réalité «française» de la Wallonie, sans renforcer pour autant sa personnalité strictement wallonne. Ce sentiment wallo/belge reprendrait une intensité normale, c'est-à-dire strictement «régionale», dès la prise en compte de la disparition de l'Etat belge, événement qui rendrait immédiatement la France «toute proche». C'est ce que savent les cercles dirigeants belgo-wallons, d'où leurs tentatives désespérées pour sauver «leur» Belgique, peut-être au prix, s'il le fallait, de graves renoncements devant la Flandre.

Il faut souligner que, de plus, au regard de son propre espace, la Wallonie manque d'unité interne. Elle n'a pas de centre de gravité car elle est dépourvue d'une métropole centrale incontestée. Aucune ville wallonne ne peut prétendre au rôle de métropole politique, de métropole économique, de métropole culturelle reconnue par l'ensemble de la Wallonie. Cet état de fait entretient les particularismes et antagonismes locaux, comme notamment celui de Liège, dont l'histoire a été longtemps distincte de celle du reste de la Wallonie. Les deux pôles urbains et économiques principaux, et concurrents, Liège et Charleroi, sont situés aux extrémités de son axe central, donc à sa périphérie. Quant au brabant wallon, il est placé dans l'orbite de Bruxelles, alors que la partie principale du Luxembourg wallon l'est dans celle du Luxembourg ducal. Sans omettre son aile picarde (Mons, Tournai) qui regarde vers la Flandre et le Hainaut français. Et son aile germanophone, qui incline vers l'Allemagne et le Duché luxembourgeois.

Le choix de Namur, très central, comme capitale régionale, judicieux au regard de cette multipolarité, ne pourra cependant faire de cette cité, à terme, autre chose qu'une simple centre administratif. D'autant que le principal centre intellectuel et culturel de la Wallonie s'est construit à Bruxelles, hors d'elle donc. Centre dominant, sur le plan économique, ayant dépouillé la Wallonie, dès le XIXème siècle, de ses capacités d'initiative, notamment financières. Et aussi dominant sur le plan créatif, artistique et littéraire, nombre de réussites wallonnes en ces domaines passant par Bruxelles. Et un centre bruxellois avec lequel la Wallonie est en désunion, sur bien des points, par le rejet populaire wallon de la bourgeoisie bruxelloise, comme par la contestation politique de la suprématie économique et culturelle de

Bruxelles. Rejet entériné par le mouvement wallon qui a exclu Bruxelles de son espace identitaire. En outre, l'externalisation des capacités décisionnelles de la Wallonie est de plus accentuée par l'attractivité française et parisienne, Paris recueillant, sur le terrain intellectuel et artistique, une partie de la légitimité contestée de Bruxelles.

A ces faiblesses structurelles là de l'identité et de l'unité wallonnes, s'en ajoute une plus récente, mais pas moins importante, car elle est forte et elle tend à s'éterniser. C'est l'évolution très défavorable et persistante de l'économie de la Wallonie, qui explique son extrême dépendance financière, laquelle est devenue de nature permanente malgré l'autonomie institutionnelle acquise grâce à la Région wallonne.

4Une histoire économique prestigieuse, mais qui appartient totalement au passé

Déjà riche d'une tradition minière et métallurgique très ancienne, renouvelée à certaines périodes du Moyen-Age, et aussi d'une industrie textile importante comme en pays flamand et picard, la Wallonie, s'est construite, au XIXème siècle, un rôle d'acteur industriel prestigieux. Grâce à ce savoir-faire en matière métallurgique et textile, verrière aussi, et à l'exploitation, à grande échelle, de ses ressources minières exceptionnelles, de fer et de charbon, la croissance de sa production industrielle sera exceptionnelle. Pour ce faire, elle absorbera des centaines de milliers de travailleurs flamands et leurs familles, à une époque où la Flandre démographiquement prolifique était pauvre. Egalement pionnière en matière de développement scientifique et technique, la Wallonie sera l'initiatrice sur le continent, à la suite de l'Angleterre, de la révolution industrielle européenne, et s'affirmera ainsi comme un tout premier pôle productif de cet Europe continentale, qu'elle était incontestablement à la veille de la première guerre mondiale aux cotés de la Ruhr allemande.

Mais l'assurance et la prospérité wallonne furent brèves. Assez tôt confrontée à la captation par Bruxelles des moyens de commandement politique, économique, financier et culturel, puis plus tard à l'émancipation linguistique et économique de la Flandre, la Wallonie s'est trouvée désarmée quand il lui a fallu tenter de répondre et d'adapter son industrie et toute son économie au nouveau contexte européen et mondial. C'est ainsi que le déclin de l'économie wallonne, déjà amorcé avant même la première guerre mondiale, a pris forme après la seconde guerre mondiale, et s'est poursuivi tout au long de la seconde moitié du XXème siècle, avec le retrait progressif, transformé en quasi-effacement aujourd'hui, de ses industries charbonnières, sidérurgiques et métallurgiques. Evolution aggravée par un déclin démographique sensible et par l'entêtement des élites wallonnes à consacrer les ressources disponibles à la sauvegarde de secteurs en partie condamnés plutôt qu'au développement d'activités nouvelles. Et par le comportement de l'Etat belge qui, passé entre temps sous commandement flamand par l'effet de la combinaison de la réalité démographique avec le suffrage universel, et du fait de la renaissance économique flamande, n'aura guère de propension à soutenir la Wallonie plutôt que la Flandre.

Car, parallèlement, la Flandre, après une très longue éclipse, a retrouvé, en seconde partie du XXème siècle, une grande prospérité. Ces évolutions contraires des deux Régions, outre qu'elles soulignaient, par effet de contraste, la pente du déclin économique et social wallon, ont mis progressivement la Wallonie sous la dépendance politique et financière de la Flandre, et ce par le moyen aussi du contrôle par cette dernière de l'Etat belge commun. De plus, Bruxelles s'est davantage intéressée à elle-même qu'à la Wallonie, la dominant culturellement tout en la négligeant économiquement. C'est pourquoi la fédéralisation territoriale de l'Etat, sur la base de Régions autonomes, a été tout d'abord la conséquence d'une exigence wallonne pour l'accès à l'autonomie, exigence principalement à visée économique (les Flamands, numériquement majoritaires et soucieux de contrôler Bruxelles, lui préférant le concept de Communauté autonome).

5L'autonomie wallonne, réponse insuffisante à l'assurance flamande et au déclin économique

Pendant du mouvement flamand, le mouvement politique wallon d'affirmation identitaire est plus tardif. Sans fondement linguistique et culturel réel, il a pour cause la montée en puissance et en domination de la partie flamande du pays, non compensée par Bruxelles, et non acceptée notamment quant à ses conséquences sur la direction de l'Etat belge. Lesquelles ont résulté d'abord de la suprématie numérique croissante des Flamands sur les Wallons dans un Etat

unitaire devenu politiquement régi par le suffrage universel. Et ensuite du retournement radical des positions économiques respectives des deux entités flamande et wallonne. Le mouvement wallon, à forte base populaire comme le mouvement flamand, s'en distingue du fait notamment de sa composante ouvrière et laïque, qui nourrira et nourrit encore une grande méfiance à l'égard de Bruxelles, trop bourgeoise, et aussi tenue pour responsable du déclin wallon.

Affermi par l'expérience douloureuse des deux grandes guerres, confronté au début du déclin économique de la Wallonie puis à son accélération, et fort de la conviction que l'Etat belge favorisait désormais la Flandre et Bruxelles, le mouvement wallon s'amplifie, en ralliant les forces ouvrières, syndicales et socialistes. Au dernier tiers du XXème siècle, il a pu faire prévaloir le fait régional wallon au sein de l'Etat belge, afin que la Wallonie possède les moyens propres de forger elle-même son destin, en se libérant des dominations flamande et bruxelloise. La Flandre, au-delà du règlement de la question linguistique, et de la reconnaissance de sa Communauté, compétente à Bruxelles, et maîtresse de l'Etat belge, n'avait pas la même ambition «régionaliste» Mais le temps de la «régionalisation» et de l'Etat fédéral était venu, après la fixation définitive de la «frontière» linguistique avec la Flandre, en 1963. Qui donne notamment les communes de Mouscron-Comines à la Wallonie. Et lui enlève celles des Fourons. La Région administrative wallonne, comme entité fédérée constitutive de l'Etat fédéral belge, s'imposera en 1980, aux côtés de la Flandre, dix ans après la création des Communautés flamande et française. En 1993/1995, avec la formalisation du fédéralisme belge dans la Constitution, les contours de ses pouvoirs et compétences sont établis, en même temps qu'est créée la Région bruxelloise.

C'est essentiel, la Région wallonne est absolument distincte de Bruxelles et de la Communauté française. Parce que Bruxelles n'est pas wallonne, de part la géographie. Et aussi aux yeux d'une majorité des Wallons comme d'une majorité des Bruxellois. Et évidemment aux yeux de tous les Flamands. Et parce que la Communauté française est justement là pour gérer les affaires définies comme communes aux Wallons et aux Bruxellois «francophones», essentiellement celles de nature éducative et culturelle (tout comme la Communauté flamande pour les Flamands et les Bruxellois «néerlandophones»).

Comme entité fédérée dotée d'une forme développée d'autonomie, la Région de Wallonie possède depuis plus d'un quart de siècle les attributs d'un mini-Etat dans son domaine de compétences. Ses institutions, Parlement et Gouvernement, disposent de pouvoirs législatif et exécutif pléniers. Ces pouvoirs s'exercent sur des matières importantes : tutelle des provinces et communes, construction, gestion et contrôle des infrastructures de transports et d'énergie, action économique, politique de l'emploi, politique agricole, aménagement du territoire, gestion et protection de l'environnement, logement et nombreuses politiques sociales (dont certaines reçues par délégation de la Communauté), ainsi que commerce extérieur et relations internationales en rapport avec ces différentes matières (voir le chapitre 1.2). Ces compétences permettent de mener une politique propre, économique et sociale, en partie dégagée de la domination flamande sur l'Etat belge commun. L'importance des masses budgétaires gérées par la Région wallonne, soit 6 milliards € (en 2005), à comparer à celles de la Région Nord-Picarde française, 1,5 Md€, et aussi à celles additionnées de toutes les régions françaises, 20 Md€, rend bien compte de ce degré substantiel d'autonomie.

Mais cette autonomie, grande à première vue, est en fait fortement entravée. Elle l'est d'abord par le partage de compétences avec la Communauté française, entité tout aussi autonome que la Wallonie dans son propre domaine et qui est dotée d'un budget supérieur à celui de la Région. Dès lors, les compétences de la Wallonie se trouvent amputées des affaires importantes confiées à la Communauté, et notamment toutes celles de nature éducative et culturelle (enseignement, universités, recherche, etc.). Une amputation qui explique la manifestation active d'un nouveau régionalisme wallon qui réclame peu ou prou la suppression de la Communauté, dont la seule existence et l'orientation trop belge et bruxelloise brideraient les capacités de rebond du pays wallon. Orientation qui conduit à bien négliger le fait que l'autonomie wallonne est de toutes les façons structurellement diminuée par le caractère absolument distinct de Bruxelles qui est pourtant la véritable métropole wallonne, métropole urbaine, économique, financière et culturelle. Et à ignorer plus encore que cette autonomie est terriblement affaiblie par la médiocrité ancienne et persistante de

l'économie wallonne, et par la dépendance financière des institutions politiques et sociales wallonnes aux transferts financiers intra-belges qui en résulte (question déjà exposée au chapitre 1.2), dépendance aux conséquences permanentes et de plus en plus pressantes, compte tenu de la volonté flamande de réduire ces transferts.

«Une Région wallonne toujours structurellement appauvrie malgré l'autonomie acquise

La Wallonie, avec une autonomie politique et administrative incontestable mais limitée par l'existence propre et séparée de Bruxelles et les pouvoirs étendus de la Communauté française, et faute d'un soutien suffisant de l'Etat central belge, de plus en plus dominé par les intérêts flamands et bruxellois, n'a pas su ni pu développer une capacité propre d'agir qui soit suffisamment efficace. Depuis trois décennies, les institutions wallonnes, livrées à elles-mêmes, se sont révélées défailtantes pour assurer un nouveau développement économique à la Région, notamment par le développement de nouvelles activités et le rehaussement du niveau de qualification des Wallons. Elles peinent toujours, en ce début du XXIème siècle, à enrayer un déclin persistant depuis quarante ans, et le niveau de vie de la population n'a pu être maintenu que grâce aux transferts financiers internes à l'Etat belge.

La Wallonie, c'est aujourd'hui, après 25 ans d'autonomie, pour 33 % de la population belge, seulement 24 % de son PIB (données de 2005, toujours valables). Cinquante ans auparavant, pour un poids démographique équivalent, c'était justement près de 32 % du PIB belge. La Flandre, pendant la même période, a suivi le mouvement inverse, passant de 44 % à 57 % du PIB belge (progression qui tient aussi au recul bruxellois, de 24 % à 19 %).

L'écart économique avec la Flandre est devenu considérable. En taille d'abord. Nous l'avons souligné déjà, le PIB flamand est le double du PIB wallon. Et l'emploi flamand, également plus du double de l'emploi wallon : 2 400 000 emplois en Flandre contre 1 100 000 en Wallonie. Et en productivité globale surtout. La Région wallonne a désormais un PIB par habitant qui représente 70 % du PIB/habitant flamand (ou, pour le dire autrement, celui de la Flandre est supérieur d'un tiers au moins à celui de la Wallonie, ce qui veut dire aussi qu'il faudrait majorer de plus de 40 % la production par habitant en Wallonie pour pouvoir atteindre ce qu'elle est en Flandre). Alors que ces rapports de production étaient équivalents il y a cinquante ans, et plaçaient même la Wallonie encore nettement devant la Flandre. Et on ne voit pas ce qui, dans les évolutions actuelles, pourrait empêcher le maintien durable de cet écart à défaut de son aggravation. Ces dernières années, le différentiel de croissance entre la Wallonie et la Flandre, s'il s'est stabilisé à un niveau plus faible que par le passé (de l'ordre d'un demi-point contre un point de PIB/an auparavant), reste favorable à la Flandre. Autant dire qu'il faudrait changer la donne et attendre de nouveau cinquante ans avant le retour à un équilibre entre les deux entités. Une réalisation désormais impossible dans un Etat belge aussi faible et sous contrôle flamand.

Aujourd'hui, le PIB/habitant wallon est le plus faible des PIB/hab. de toutes les régions des Etats de l'Europe de l'ouest (France, Allemagne occidentale, Pays-Bas, Grande-Bretagne, etc.). Il est inférieur, bien que de peu, à celui des Régions françaises nord-picarde et lorraine. Et il se situe donc après les 22 Régions françaises métropolitaines (dont nombre ont des résultats très supérieurs alors qu'elles ne disposent pas, comme toutes, et contrairement à la Wallonie, d'une autonomie institutionnelle et économique notable...). Il faut atteindre le sud de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal pour trouver plus bas.

Et encore la production économique wallonne est-elle tirée vers le haut par le dynamisme des ses extrémités brabançonne et luxembourgeoise. La bonne santé économique du Brabant wallon tient à sa proximité de Bruxelles, celle plus relative du sud du Luxembourg wallon à celle du Duché (et celle de Tournai à celle de Lille/Courtrai, comme celle du pays germanophone à celle d'Aix-La-Chapelle), tous facteurs favorables extérieurs donc à la Wallonie. Ce qui signifie que les indicateurs de production du sillon mosan, de Mons/Charleroi à Liège, donnent des résultats encore plus faibles.

La rançon sociale de cette situation économique dégradée est un chômage wallon exceptionnellement élevé et donc un taux d'activité de la population particulièrement bas. Ainsi, la Wallonie, pour un tiers de la population belge, c'est aussi 46 % des chômeurs belges recensés, autant dire la moitié. Et alors que la population wallonne représente 56 % de la population flamande, sa population occupée représente 48 % de celle de la Flandre.

Aussi, le taux de chômage wallon est depuis de nombreuses décennies très supérieur au taux flamand, deux fois et demi celui-ci ces dernières années. Et il est supérieur à celui du Nord picard, de peu cependant (deux fois celui de la Flandre). Le chômage de longue durée est particulièrement développé, au point de concerner près d'un chômeur sur deux. Celui des moins de 25 ans est proche de 30 %. La comparaison des taux d'emploi (15-64 ans) est tout aussi significative: il était en 2005 de 55% en Wallonie pour 63% en Flandre, écart considérable pour deux Régions pourtant aussi proches. Pour la France métropolitaine et le Nord picard, il était respectivement proche de 64 % et de 57 %. Pour les jeunes (25-24 ans), il est de 20% environ en Wallonie, contre 33 % en Flandre, 40 % en Allemagne et 30 % en France. Et encore le taux d'emploi wallon est-il tiré vers le haut par le fait que près d'un actif wallon sur six (160 000 sur 1 200 000) travaille en dehors du territoire wallon, principalement à Bruxelles, en Flandre et au Luxembourg, proportion considérable. Et par l'importance de l'emploi public non marchand, dont le niveau anormalement élevé, au moins 30 % de l'emploi salarié contre 25 % en Flandre, n'est possible que grâce aux transferts financiers intra-belges. Toujours par comparaison avec la Flandre, on peut ainsi estimer à 10 % de l'emploi salarié total l'excès d'emploi dans le secteur non marchand, ce qui est considérable. Cette situation très dégradée de l'emploi en Wallonie est ancienne et désormais structurelle. Une grosse partie du sous-emploi wallon est ainsi devenu presque insensible à la conjoncture économique, même quand elle est bonne. Que près d'un enfant wallon sur cinq appartient à un ménage sans emploi, et que près de la moitié des bénéficiaires du revenu minimum d'intégration (RMI belge) sont wallons, constituent des faits qui ne sauraient donc surprendre. Sur le fondement des études économiques prospectives disponibles, on ne peut présager, à échéance utile, une amélioration sensible de cette situation économique et sociale, et à tout le moins la réduction de l'écart structurel qui sépare la Wallonie de la Flandre. Ecart durable qui entretient l'autonomisme/séparatisme flamand, du fait des coûts qu'il engendre pour la Flandre, alors que celle-ci veut absolument et rapidement améliorer encore sa compétitivité internationale, menacée par son propre vieillissement. Attitude qui sera renforcée par la crise économique qui frappe le monde entier depuis 2008.

Certes, de tels écarts de capacités économiques existent aussi entre Régions françaises, mais celles-ci ne sont pas en compétition hostile les unes avec les autres, encore moins en confrontation bilatérale l'une contre l'autre, comme il en va entre la Wallonie et la Flandre. Et leur correction sociale par la solidarité des territoires et des populations en France, mise en oeuvre par le moyen des finances publiques nationales, de perception centralisée et de répartition péréquée, et la garantie d'un égal accès à des droits identiques, ne donne pas lieu à contestation. Au demeurant, les deux Régions françaises voisines au même passé industriel que la Wallonie que sont la Lorraine et le Nord-Picard, après la même phase de crise, sont en meilleure posture, avec un PIB par tête sensiblement supérieur à celui de l'axe Liège-Charleroi (et donc compte tenu notamment de l'apport correctif du Brabant wallon), et des perspectives plus encourageantes, du fait notamment de la solidarité sans faille de l'Etat français, alors que la solidarité «belge» est désormais très menacée. Il en va de même entre «Landers» allemands, où ces écarts, tout aussi substantiels, notamment entre ceux de l'Ouest et ceux de l'Est, ne contribuent pas pour autant à opposer frontalement deux parties du pays. L'unité nationale, évidente pour les Allemands dans leur ensemble, justifie la solidarité structurelle entre les «Landers». Au demeurant, la responsabilité du retard des «Landers» de l'Est n'est pas imputée à leur population, et ce retard, plus récent, ne paraît pas irréductible.

Tout au contraire, en Belgique, l'absence d'un sentiment national belge généralisé et l'étroitesse du cadre belge, avec ses seulement trois acteurs, font qu'un un tel écart wallo-flamand est très encombrant, et d'autant plus qu'il est massif et persistant. Car l'effort de solidarité qu'il entraîne, pour la Flandre très principalement, n'y est plus considéré comme «nationalement» justifié. Effet du fédéralisme, pour les milieux politiques, économiques et une majorité des milieux populaires flamands, son comblement par le moyen des transferts financiers intra-belges est perçu comme une aide d'Etat à Etat. Une aide au bénéfice d'un unique «Etat» identifiable, la Wallonie, à la charge d'un seul «Etat» identifiable, la Flandre, qui supporte de moins en moins cet effort puisqu'il paraît être fait sans contrepartie et devoir persister indéfiniment.

7 Les conséquences générales de l'échec économique de l'autonomie wallonne

Le début de son déclin économique, à la fin des années soixante-dix, concomitant à l'expansion de la Flandre, a poussé la Wallonie sur la voie du fédéralisme. Les Wallons attendaient de la maîtrise de leurs propres affaires, protégées d'un Etat belge sous direction flamande, le moyen de leur renaissance économique. Après bientôt trente ans d'autonomie, force est de constater qu'il n'en a rien été, jusqu'à présent tout du moins.

L'autonomie institutionnelle wallonne a certes apporté un ferment de renouveau, une meilleure connaissance des forces et faiblesses de la Région. Mais elle n'a pas eu d'impact économique positif, et elle a débouché sur l'installation d'un système politico-administratif hypertrophié et peu efficace, dont la subsistance tient grâce aux transferts fédéraux assis sur les prospérités flamande et bruxelloise.

Un système générateur d'une gestion publique médiocre et opaque. Dans lequel les relations personnelles et la distribution partisane des emplois publics sont trop souvent des critères plus importants que la compétence et les besoins. Et qui, marqué par à une absence de transparence, a contribué au développement d'un fort clientélisme, d'une politisation tout à fait exagérée de la fonction publique, caractérisée notamment par un allotissement à l'italienne de trop de fonctions dirigeantes des institutions publiques aux élus.

Un système qui, plus gravement encore, a contribué à installer dans l'assistanat une partie importante de la population, et qui laisse démunie une autre partie faute de lui apporter les préparations formatrices à la vie active dont elle a besoin. Ainsi, si l'existence d'une Région autonome a contribué à souligner l'identité wallonne, c'est aussi par le renforcement de ses traits négatifs, en installant des mœurs publiques douteuses et des institutions partiellement dévoyées, et en confortant les travers d'une population en partie anesthésiée.

Certes, la France elle aussi entretient avec certains de ces territoires et de ses populations un tel rapport d'assistanat. Mais ces territoires et populations ne représentent qu'une petite partie du pays tout entier. On connaît donc des Régions françaises dans une même situation de dépendance économique, sociale et mentale que la Région wallonne. Mais peu nombreuses et parce que minoritaires dans l'ensemble français, leur état n'affecte pas les équilibres nationaux et interrégionaux. Leur situation ne fait pas débat. La classe politique et les cercles médiatiques peuvent donc négliger ou occulter le sujet. Tout au contraire, dans le cadre étroit de la Belgique, l'échec wallon prend un relief tout particulier. Il est d'un poids relatif élevé qui le rend difficilement supportable pour les deux autres Régions et tout particulièrement pour la Flandre. Et ce sera encore plus vrai pour les années qui viennent.

B. Un avenir wallon inquiétant, tant dans le cadre belge qu'en dehors

Une autonomie politico-administrative accrue de la Wallonie, à la suite de la confédéralisation ou de la dissolution de l'Etat belge, donc une forme d'indépendance politique, avec ou sans Bruxelles, ne lui permettrait pas d'aboutir à une autonomie économique suffisante. Bien au contraire, face à la volonté de désengagement financier de la Flandre, si la Wallonie était privée des transferts financiers intra-belges, progressivement et partiellement dans le cadre de la confédéralisation de l'Etat Belge, ou, pire encore, brutalement et totalement dans l'hypothèse de sa rupture, elle se trouverait placée dans une situation très dégradée et même catastrophique, en l'absence d'un soutien extérieur important.

8 Des capacités propres de rebond insuffisantes pour pouvoir redresser la situation

En matière d'action économique, il serait abusif de parler d'inertie wallonne. Les récents Plans stratégiques wallons, adoptés en 1999 et actualisés depuis lors, en 2005 et 2009 notamment (contrat d'avenir/plan «Marshall»), proposent un cadre, une stratégie, des axes d'action.

Les outils mis en œuvre - soutien à la création de pôles de compétitivité, stimulation à la création d'activités, allègement de la fiscalité des entreprises, renforcement de la recherche et de l'innovation en entreprise, mobilisation des compétences pour l'emploi - ont certes permis de donner un coup d'arrêt au déclin. C'est ainsi que les dépenses de recherche-développement, notamment celles des entreprises y sont d'un niveau honorable. Et que la Wallonie, du fait de sa situation et de ses infrastructures, avantages combinés avec des

disponibilités foncières, lesquelles font défaut à la Flandre, peut proposer des zones d'activités aux entreprises en recherche de nouvelles implantations. Mais, aussi pertinents qu'ils soient, ces plans ne sont pas à la mesure de la gravité de la situation. Faute de la mobilisation de moyens suffisants et de la remise en cause des structures sclérosantes.

La faiblesse des moyens engagés - moins d'un milliard et demi € sur quatre ans – est patente. Faiblesse à attribuer au poids politiquement incompressible des dépenses publiques passives et improductives wallonnes, aux coopérations insuffisantes avec la Communauté française et la Région bruxelloise, et à l'inertie compréhensible de l'Etat belgo-flamand. En outre, les graves carences en formation de la population active wallonne, et la quasi-absence de remise en cause de services publics à l'efficacité limitée, rendent cette ambition de redressement insuffisante. Le poids des dépenses improductives, sociales et administratives, la médiocrité de l'appareil de formation - éducatif et professionnel, des comportements sociaux négatifs, sont des handicaps structurels très puissants, qu'il est certes possible de corriger mais qu'il sera impossible de réduire à brève échéance. Dans les classements comparatifs des pays occidentaux relatifs à l'efficacité de l'appareil éducatif, la Wallonie occupe systématiquement les derniers rangs, et la Flandre les premiers. C'est ainsi que plus d'un jeune sur sept quitte l'école prématurément (plus d'un quart de moins en Flandre). Et les indicateurs sanitaires de mortalité et de morbidité sont mauvais.

Au total, ces toutes dernières comme prochaines années, si un léger phénomène de rattrapage économique est à noter, il n'est pas de nature à combler le retard de la Wallonie, ni par rapport aux deux autres Régions de Belgique, ni par rapport aux régions européennes limitrophes. Toute comparaison avec les régions européennes de tradition industrielle, et notamment celles françaises voisines du Nord et de Lorraine ou celle du Limbourg hollandais, montre que la Wallonie reste à la traîne. Seuls les observateurs les plus conciliants peuvent noter une non aggravation de la situation. La Région wallonne est bien durablement incapable de réduire les écarts économiques considérables qui la séparent désormais et pour longtemps encore de la Flandre. Retards qui iront même en s'aggravant, la Flandre ne restant pas inactive. Les progrès modestes de la Wallonie, récents et à venir, ne pourront donc en aucun cas lui permettre de combler son retard par rapport à la Flandre pour les années qui viennent. Ces premiers résultats et les efforts en cours sont donc trop lents et trop tardifs pour produire des effets sensibles à échéance utile, c'est à dire pour peser dans le débat désormais engagé sur la réforme de l'Etat belge, qui doit aboutir au moins à son amenuisement, si ce n'est à sa dislocation.

Qui plus est, de tels retards et écarts, largement irréductibles dans le cadre belge, persistent aussi entre provinces wallonnes. En effet, les moyennes régionales occultent des réalités sous-régionales bien plus différenciées, plus importantes, en Wallonie qu'en Flandre, considérables en vérité quand on compare le Brabant wallon et le Hainaut, provinces limitrophes. Les deux pôles du «sillon wallon», Charleroi et Liège, qui réunissent 70% de la population wallonne, bien que situés au cœur de l'Europe du nord-ouest, concentrent les taux d'emploi et de chômage les plus dégradés et les taux de croissance les plus modérés. Ils rassemblent désormais de vastes friches économiques et d'importantes zones socialement défavorisées, situation désormais ancienne et qui paraît devoir persister. Ainsi, les deux principales provinces wallonnes, le Hainaut et Liège, continuent-elles également à prendre du retard vis à vis des autres provinces wallonnes, Brabant, Namur et Luxembourg. Le Hainaut, surtout, connaît une situation qui reste très dégradée, malgré les financements européens conséquents de ces dernières années. Situation donc inquiétante face à la perspective de la remise en cause, modérée (par la confédéralisation) ou plus radicale (par la partition), de la solidarité intra-belge. Et qui menace donc l'unité wallonne elle-même.

Aujourd'hui, une idée insistante anime certaines élites wallonnes, celle selon laquelle l'accaparement par la Communauté française des compétences éducatives et culturelles, mal gérées par elle, et qui plus est à l'encontre des intérêts wallons, serait la cause de l'échec du redressement économique de la Wallonie, et que la régionalisation de la maîtrise du système éducatif, des universités, de la recherche et des moyens culturels, donc la suppression de la Communauté, serait la condition d'une véritable autonomie, seule à même de permettre enfin un complet redressement. Et la Flandre, qui réunit sous une même autorité ses compétences régionales et communautaires, est donnée en exemple. Outre qu'une telle opinion fait peu de

cas de la solidarité politique nécessaire entre la Wallonie et Bruxelles dans le cadre belge, qui repose précisément sur l'institution communautaire, et qu'elle néglige combien les intérêts économiques de la Wallonie et de Bruxelles sont liées, notamment à travers le Brabant wallon (et qui est autant bruxellois que wallon), ce qui justifierait plutôt des politiques communes, elle constitue une nouvelle illusion «régionaliste». Les comparaisons internationales démontrent à foison que des Etats disposant de compétences nécessairement complètes (et donc de champ identique) obtiennent des résultats bien différents. Et qu'il en va aussi ainsi des Régions au sein d'un même Etat, que ces Régions soient très autonomes ou pas. En France par exemple, les Régions, qui disposent de peu de compétences, et n'en ont presque pas en matière éducative et culturelle, connaissent elles aussi des résultats économiques très différents. Et pourtant, beaucoup sont dans une situation économique et sociale très supérieure à celle de la Wallonie (on ne citera que la Région des Pays-de-la-Loire, de même population que la Wallonie, amalgame de divers provinces ou parties de provinces historiques, dont les standards et indicateurs «écrasent» ceux de la Wallonie...). On notera de plus que les Régions françaises de métropole (dirigeants et populations) ne réclament aucune des compétences revendiquées par certains milieux wallons. Les facteurs explicatifs de la prospérité ou de la détresse d'un pays sont multiples, et le facteur institutionnel, aussi important soit-il, n'est que l'un d'entre eux.

9Une Région wallonne désormais structurellement sous dépendance financière

La faiblesse économique wallonne, persistante, a sapé la portée de l'autonomie régionale. Cette autonomie, qui n'a pas permis le redressement attendu, souligne, du fait de l'existence de finances publiques désormais territorialement et juridiquement distinctes dans le cadre de l'organisation fédérale de l'Etat, combien la Wallonie dépend des transferts de ressources fédéraux, dont la contrepartie est fournie par la Flandre à titre principal, et aussi par Bruxelles. Alors que dans un Etat unitaire, de tels transferts ne sont pas identifiés pour l'essentiel (cas de ceux entre régions de la France métropolitaine, qui peuvent être aussi importants, et qui le sont bien plus avec la France d'outre-mer), la structure fédérale des finances publiques met en valeur ces transferts, révèle et souligne leur importance, et en fait un enjeu politique. Enjeu politique justifié car ils sont importants, et enjeu instrumenté par les milieux dirigeants nationalistes flamands pour progresser vers leur objectif de séparation d'avec la Wallonie (et d'isolement de Bruxelles).

Nul expert ou politique ne conteste vraiment en Belgique le caractère important du montant global des transferts financiers reçus par la Wallonie. Une importance qui reste difficile à chiffrer valablement, puisque experts flamands et «francophones» ne sont pas d'accord sur ce montant et que l'Etat fédéral belge se garde de fournir toute évaluation propre. Comme déjà dit (voir au chapitre 1.2, B), à partir des évaluations existantes, contradictoires sans être antagonistes, on retiendra donc le montant global de 5/7 milliards €. Ce montant, très approximatif, serait à décomposer entre ce qui participerait au financement de la charge de la dette fédérale, pour sa part théorique wallonne, ce qui serait du financement de la sphère sociale, et ce qui concernerait le financement des institutions publiques proprement wallonnes et communautaires. Il faudrait pouvoir préciser le poids respectif des contributions implicites de la Flandre et de Bruxelles au financement de ces transferts, mais ce n'est pas évaluable, puisque que la capacité contributive de Bruxelles est occultée par sa propre dépendance financière à l'égard de la Flandre (voir au chapitre 3.1, B).

Ce montant est à rapprocher du PIB wallon, de 70 Mds € (2005), ce qui permet déjà de prendre conscience de l'importance desdits transferts pour l'entité wallonne et sa population (7 à 10 % du PIB wallon). Importance à multiplier pour ce qui concerne l'appréciation de ces transferts sur le niveau de vie des Wallons, et plus précisément sur celui de leur protection sociale, puisqu'il s'agit de financements publics. Pour mieux mesurer cette importance, il faudrait pouvoir comparer ce montant à celui des dépenses publiques consolidées réalisées en Wallonie par l'ensemble des institutions publiques non marchandes, soit l'Etat fédéral, la Communauté française et la Région wallonnes et tous les organismes qui en dépendent. Il pourrait bien en représenter de l'ordre de 15 % à 20 % des financements publics si on retient, grossièrement, que ces dépenses publiques s'élèveraient à près de 50% du PIB wallon. Et il faudrait aussi mesurer cette importance dans l'amélioration des revenus des ménages wallons.

Certaines hypothèses évoquent une contribution de 15 % à 20 % à la formation des revenus nets en cause.

Dans le champ social, quelques indicateurs peuvent donner la mesure à la fois de l'effet des transferts financiers intra-belges sur la réduction des écarts de revenus, et des écarts sociaux, entre les parties wallonne et flamande la Belgique, et leur persistance. Les Wallons recevraient 30 % du revenu national, à comparer à leur contribution à la production (24 % du PIB). Après transferts, le revenu moyen disponible des ménages wallons reste inférieur de près de 7% à celui des ménages flamands. Les ménages flamands dépensent en moyenne 10 % de plus que les ménages wallons. Quant aux données fiscales sur les revenus, elles donnent un écart de l'ordre de 15 % entre revenus fiscaux wallons et flamands. De fait, en Wallonie, près de 30 % de ces revenus des ménages (en moyenne) proviennent des allocations sociales, contre 25 % en Flandre.

Au total, nombre d'analystes s'accordent pour dire que ces écarts seraient à multiplier au moins par deux en l'absence des transferts sociaux qui permettent de financer les dispositifs sociaux qui profitent aux Wallons. Et que, globalement, les prestations sociales servies en Wallonie pourraient dépendre à hauteur de 20 % au moins de ces transferts financiers intra-belges. En conséquence, toute réduction de ces prestations, qui serait provoquée par une évolution vers toujours «moins de Belgique», réduction qui serait très accentuée en cas de disparition complète d'un Etat belge à participation flamande, engendrerait une explosion de la pauvreté en Wallonie, et une situation de crise politique et sociale incontrôlable. Tout recul des prestations sociales, notamment dans les provinces de Hainaut et de Liège, et surtout dans les grandes villes, du fait d'une réduction drastique de transferts, serait donc catastrophique, socialement et politiquement.

A ces transferts du champ social s'ajoutent ceux qui bénéficient aux institutions publiques wallonnes, qui donnent au secteur public wallon non marchand les moyens de fonctionner au niveau d'emplois publics qui est aujourd'hui le sien. Puisque la part de l'emploi non marchand (emploi public) dans l'emploi salarié total est particulièrement élevé en Wallonie, toute réduction sensible de transferts intra-belges contraindrait donc les instances publiques wallonnes à réduire drastiquement les services publics et l'emploi public.

L'endettement propre de la Région est, lui-même, significatif. Il représente près des deux tiers de son PIB, malgré sa réduction, ces dernières années (il a été de plus de 4/5ème du PIB). Et la poursuite de ce désendettement est présentement difficile. Or cet endettement serait plus que doublé voire triplé, pour atteindre alors le double du PIB wallon, si la dette publique fédérale était répartie entre les trois entités régionales belges, sur la base de la clé «population», en cas de partition (voir ci-après, en B). Une situation explosive, susceptible, à elle seule, de provoquer l'effondrement de l'entité wallonne si celle-ci était laissée à elle-même.

Ainsi, les finances publiques wallonnes (entendues ici au sens large, avec leur quote-part de la sphère sociale et de la dette publique «nationale») sont entièrement sous perfusion. Elles sont donc si fragiles qu'elles ne pourraient résister à un retrait, même partiel, des financements de solidarité intra-belges, d'origine flamande comme bruxelloise. Mais pourtant, ce retrait, aussi retardé et progressif qu'il sera, est incontournable, car la Flandre, qui supporte le principal de cet effort, bien avant Bruxelles, ne veut plus accepter ce «poids» wallon indéfiniment. De fait, la Flandre est déjà entrée dans la période où elle veut stabiliser, pour ses milieux dirigeants les plus modérés, voir réduire pour les autres, sa contribution au train de vie des Wallons et des institutions wallonnes. La démarche confédérale en est le moyen.

Ainsi, et contrairement à la Flandre, la Wallonie n'aura pas les capacités et les moyens de donner, dans la période qui vient, et qui sera particulièrement critique, un contenu plus concret et plus performant, économique et financier, à son autonomie politique et institutionnelle. Que ce soit dans le cadre de l'Etat belge en voie de confédéralisation, ou bien dans celui d'une union wallo-bruxelloise. La Wallonie est devenue l'otage financier de la Flandre. Une dépendance qui va avoir un coût politique, à brève échéance. Pour la Wallonie. Et aussi pour Bruxelles.

10 La menace d'une stratégie flamande d'assistance réduite, régressive et différenciée

Sur les plans économique et politique, les Flamands n'ont plus guère d'intérêt à rester unis aux Wallons. La période de 25 ans de fédéralisme a surtout été économiquement bénéfique à la Flandre, qui a pris goût à l'autonomie pour son propre usage, et aspire désormais à limiter ses obligations de solidarité intra-belges, avant de pouvoir s'en libérer totalement, même si c'est graduellement.

Economiquement, et contrairement à Bruxelles qui rapporte plus que ce qu'elle coûte à la Flandre, la Wallonie est désormais pour les milieux dirigeants flamands une charge sans contrepartie valable. Et alors que c'en est fini depuis longtemps du charbon et de l'acier wallons, du fait de l'Union économique européenne, il n'est plus besoin de l'Etat commun belge pour garantir l'accès du marché wallon aux entreprises flamandes.

Politiquement, si l'Etat belge reste un faux nez intéressant pour les Flamands sur la scène internationale, tout notamment en Europe, ce qui justifie déjà la tentation du cadre «confédéral» transitoire, ce cadre ne pourra être durablement utile à la Flandre que pour conserver un pouvoir sur Bruxelles. Autrement dit, une fois fait le choix, explicite ou implicite, du confédéralisme entre les trois Régions belges, contre le maintien en principe pour un certain temps et à un certain niveau des transferts financiers favorables à la Wallonie, les responsables flamands tenteront immanquablement de ne garder de la confédération que le lien avec Bruxelles et d'abandonner progressivement la Wallonie à son sort, objectif accessible s'ils parviennent à dissocier les intérêts des Wallons de ceux des Bruxellois.

Ces prochaines années, si l'Etat belge survit formellement et provisoirement sous forme «confédérale», les concours financiers indirects flamands à la Wallonie, tout en continuant à transiter par les structures encore communes, au mieux seront stabilisés, donc en érosion régulière, au pire deviendront conditionnels, donc en régression forte dans la durée. Une telle évolution serait parfaitement en phase avec le processus de confédéralisation, qui devrait aboutir logiquement à un pacte négocié et évolutif entre ses parties membres, dont les obligations réciproques, notamment financières, ne seraient plus que volontaires, contractualisées, et évidemment perpétuellement révisables.

Structurellement, ce cadre «confédéral», au contenu évolutif au gré des accords passés, si son développement était durablement accepté par les Wallons, et les Bruxellois, aboutirait par étape à la régionalisation/scission des dispositifs constitutifs des structures belges fédérales encore significatives. Il en serait notamment ainsi du système fiscal et du système de sécurité sociale, par rapatriement territorial des ressources et communautarisation des dépenses. De même, les derniers services publics (à gestion publique) seraient aussi démembrés, au moins partiellement, les Communautés et Régions étant alors en charge de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement, ce qui se traduirait par d'importants surcoûts pour les institutions publiques wallonnes (comme pour les bruxelloises). Progressivement, la Wallonie verrait ses ressources publiques s'éroder, du fait de la diminution par étapes des transferts intra-belges. Il en serait de même pour la Communauté française, condamnée de ce fait au dépérissement puis à l'éclatement. Le fossé économique et social entre les deux Régions wallonne et flamande, continuerait alors à grandir, avec une différenciation croissante des niveaux de vie et de patrimoine des ménages, des équipements du territoire, des services aux populations, des rémunérations des agents publics, des moyens des structures universitaires et de recherche, etc.

Tactiquement, cependant, la Flandre paraît tenter de ne pas hâter le pas pour négocier et obtenir une évolution différenciée de ses engagements vis à vis de ses deux «partenaires», afin de dissocier la Wallonie de Bruxelles. Dans un premier temps, en «maintenant» ses engagements financiers pour la Wallonie, provisoirement bien évidemment, après avoir menacé de les diminuer, sous la condition qu'elle «lâche» Bruxelles, pour toujours, c'est-à-dire qu'elle abandonne les «francophones» de la périphérie bruxelloise, en acceptant de ne pas s'opposer à la remise en cause de leurs droits résiduels, éducatifs, judiciaires et électoraux (menace sérieuse qui paraît expliquer la tentative tardive de la contrer par l'invocation insistante, par les décideurs politiques bruxellois surtout, d'une fédération wallo-bruxelloise). Dans un second temps, ce serait Bruxelles qui pourrait être mieux traitée, le desserrement du garrot financier flamand devenant possible une fois le carcan territorial bien en place. La Wallonie deviendrait alors le membre méprisé et moribond d'une «confédération» qui aurait

finalement perdu tout intérêt pour la Flandre, «confédération» qui serait condamnée soit à disparaître, soit à se réduire au couple inégal flamando-bruxellois, après éviction de la Wallonie. Ainsi, après Bruxelles, victime par étouffement, la Wallonie serait la seconde victime de la démarche confédérale flamande, puisque lâchée à son tour par la Flandre, après qu'elle ait elle-même lâché Bruxelles.

11 Une impasse en perspective, à s'en tenir aux orientations actuelles

Si la Wallonie, avec ou sans lien avec Bruxelles, faisait durablement obstacle à cette stratégie flamande d'étranglement financier, elle provoquerait une rupture anticipée de l'Etat belge. Perspective qui effraie ses dirigeants, dont nombre n'ont aujourd'hui comme option affichée de rechange à l'Etat belge qu'un Etat wallo-bruxellois aux contours flous et aux bases incertaines, et auquel ils ne croient pas vraiment.

Si, par contre, et pour éviter à tout prix cette rupture, la Wallonie acceptait de fait la stratégie flamande en se ralliant à une forme de confédéralisme, soit de fait, plus ou moins avoué, soit de droit, elle bénéficierait seulement d'un simple sursis, et l'Etat belge avec elle. Celui-ci, devenu un lieu d'arbitrage impuissant, une superstructure asservie aux intérêts flamands, paravent de l'Etat flamand officieux sur les scènes européenne et internationale, serait encore la béquille financière de la Wallonie. Mais pour un temps limité, temps que la Flandre consacrerait à l'ensorcellement de Bruxelles, laquelle serait pour cela ménagée. La Wallonie a laissé passer sa chance de conduire elle-même son redressement, pendant les presque trente ans de la phase fédérale, avec une Flandre encore généreuse et un Etat fédéral toujours protecteur. Elle pourrait encore moins la saisir dans le cadre confédéral qui tend à se mettre en place, avec des ressources amenuisées et un Etat central belge résiduel, ayant perdu l'essentiel de ses attributions dans l'ordre interne et réduit au rôle de figurant dans l'ordre externe.

Quant à la perspective d'une solidarité financière bruxello-wallonne, dans le cadre d'un Etat belge résiduel, si elle n'est pas totalement irréaliste, elle est à tout le moins bien incertaine, et ne pourrait être pour la Wallonie que d'un secours bien limité, au regard de l'ampleur de ses besoins. La bonne volonté bruxelloise, affirmée par certains en 2008, pour ce qui n'était qu'un projet politique tactique pour résister à la pression confédéraliste flamande, risquerait fort de s'évanouir au moment de la dislocation de l'Etat belge, quand Bruxelles devrait réellement faire face à ses propres problèmes, dont la dimension financière n'est pas absente. Seule alors une contribution territoriale wallonne au règlement de la question territoriale bruxelloise (voir au chapitre 3.3) pourrait permettre de donner corps à cette solidarité. Mais, quoi qu'il en serait, la marge de manœuvre financière bruxelloise, qui tiendrait exclusivement à sa capacité de taxer et d'imposer les navetteurs flamands (voir au chapitre 3.4, A), ne pourrait être à la hauteur des besoins wallons (elle se limiterait à un cinquième ou un quart, tout au mieux, de ces besoins). Autrement dit, Bruxelles ne pourrait, financièrement, remplacer la Flandre. Là aussi, il ne pourrait donc s'agir que d'une solution partielle et d'attente. Mais d'une attente de quoi, une fois l'Etat wallo-bruxellois brisé ?

Que la rupture quasi-inéluctable de l'Etat belge soit prochaine ou différée, la Wallonie ne peut et ne pourra plus être dans une situation favorable pour engager le combat de la partition, de la séparation d'avec la Flandre, et encore moins pour emprunter la voie de l'indépendance, seule ou en duo avec Bruxelles. Les chiffres des comptes nationaux et régionaux le démontrent. Et la comparaison parfois faite d'un pays wallon accédant à l'indépendance avec les pays de l'Est-européen ayant quitté brutalement le système communiste et l'ex-URSS, pour défendre l'idée de difficultés limitées et transitoires et qui seraient donc supportables, omet de relever la capacité de résilience des peuples de ces pays, leur volonté de se libérer du joug soviétique et la séduction exercée par l'accès à l'occident prospère, tous incitants dont la Wallonie est dépourvue. On voit mal les Wallons accepter une baisse de 15 % à 20 % de leur niveau de vie moyen (et baisse plus forte encore pour certaines catégories), imposée par les bailleurs internationaux et européens comme contrepartie à leur aide financière transitoire (voir les cas de la Lettonie en 2009, de la Grèce en 2010), alors même qu'une solution «française» s'offrirait à eux pour leur éviter un tel désastre.

Au demeurant, ce désastre n'aurait pas alors pour seule dimension un appauvrissement économique et une crise politique et sociale aiguë. Il tiendrait aussi à la matérialisation du risque devenu alors sérieux de l'éclatement de la Wallonie. Ses pôles brabançon et

luxembourgeois (et aussi picard et germanophone), pouvant prendre alors le parti, dans une ambiance de sauve-qui-peut général, de vouloir la quitter, pour se rallier, l'une à Bruxelles, l'autre au Luxembourg ducal (et le troisième à la France lilloise, le quatrième à l'Allemagne), la volonté de préservation de la situation économique et sociale de ces provinces prenant le pas sur leur appartenance identitaire et donc sur le maintien de l'unité wallonne.

La Wallonie est un pays en crise, une crise profonde, continue et multiforme. Crise idéologique, car l'identité wallonne, certaine, n'est pas cependant suffisante pour fonder une nation et donc un Etat indépendant. Crise économique, puisque la Wallonie n'a pas les ressources propres suffisantes pour faire vivre en l'état son système social. Crise de légitimité, car son appareil politique, en place depuis trente ans, a échoué à fonder une autonomie régionale réelle. Crise stratégique, car l'Etat wallon ou wallo-bruxellois comme alternative à l'Etat belge n'est pas une solution crédible. Crise de confiance enfin, car les élites et le peuple wallons ne croient pas vraiment en leurs capacités à «s'en sortir» avec leurs seuls moyens.

Continuer à nier cette réalité wallonne, persister à faire miroiter des perspectives tout en sachant que ce ne sont que des impasses, attitude persistante de nombre de décideurs wallons, politiques ou autres, ce serait attendre placidement le désastre au motif que rien de sérieux ne pourrait être fait pour l'empêcher. Cette attitude suicidaire des élites wallonnes, qui, dans leur grande majorité encore aujourd'hui, continuent à refuser de voir la réalité wallonne, de la nommer, et de la montrer au peuple wallon, en faisant mine de croire à une ultime réforme de l'Etat belge ou bien à l'hypothèse alternative si peu réaliste d'un Etat indépendant, wallon ou wallo-bruxellois, n'est pas encore aujourd'hui perceptible pour le peuple wallon tant que l'Etat belge paraît encore pouvoir fonctionner. Et du coup, les décideurs wallons s'interdisent présentement d'examiner sérieusement, avec le peuple wallon, la bonne solution alternative, l'alternative française.

Mais cette attitude suicidaire, le peuple wallon la refuserait le moment de vérité venu, à une échéance qui ne peut plus être lointaine. Car il y a une réponse valable, et une seule, à la fin de l'Etat belge et à cette crise multiforme de la Wallonie, réponse qui se révélerait immédiatement et dans toute son étendue dès que l'Etat belge serait définitivement condamné aux yeux du plus grand nombre, et qui serait le ralliement de la Wallonie à la France. C'est pourquoi, après avoir examiné les conditions mêmes de la partition de l'Etat belge à travers celles de la séparation de la Wallonie et de la Flandre (chapitre 2.2), nous examinerons ce que pourrait être le statut d'autonomie de la Wallonie dans le cadre français, seule cadre valable pour répondre à la désespérance à venir des Wallons (chapitre 2.3).